

# CENTURY 21<sup>®</sup>

L'Immobilier de Confiance

## HONORAIRES DE VENTE

TRANCHES NON CUMULATIVES	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNELS
--------------------------	--

MONTANT DE LA TRANSACTION	POURCENTAGE
Jusqu'à 100 000 €	6 % Max
Jusqu'à 200 000 €	5,5 % Max
Jusqu'à 500 000 €	5 % Max
Jusqu'à 1 000 000 €	4.5 % Max
A partir de 1 000 000 €	4 % Max

- *Barème en vigueur au 01/07/2017 au taux en vigueur de 20 % TVA incluse.*
- *Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire au mandat*
- *En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou recherche consenti par le Mandant.*

## HONORAIRES A LA LOCATION (ZONE TENDUE)

Etablissement de l'état des lieux	3 € / M <sup>2</sup>
Rédaction du contrat de location	12 € / M <sup>2</sup>
• Honoraires à la charge des deux parties	

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21<sup>®</sup>